



Centre d'art et de photographie de Lectoure

Devenez mécène

Particuliers **et** entreprises

Vous souhaitez contribuer activement au rayonnement du centre d'art, placer vos investissements dans un projet associatif et humain... Rejoignez le *Club de mécènes* du Centre d'art et de photographie de Lectoure ! Entreprises, grand public, amateurs d'art, collectionneurs, curieux, de tous âges et de tous milieux professionnels et culturels... Le Centre d'art et de photographie vous offre de nombreuses façons de vous associer pour développer un projet riche et diversifié d'expositions, d'actions de médiation et de sensibilisation à l'art ! La diversité fera la richesse de nos échanges !

Soutenir **financièrement, en nature ou en compétences** un centre d'art est un véritable engagement pour l'art et la culture !

Les apports en mécénat permettent au Centre d'art et de photographie de financer : des expositions au centre d'art et dans des lieux patrimoniaux, de nouvelles œuvres réalisées dans le Gers, des résidences de création sur le territoire, des actions de médiation et de sensibilisation à l'art, des ateliers et des formations...

Le Centre d'art et de photographie de Lectoure propose à ses mécènes :

Pour un don de 21 à 250 € :

- de devenir membre de l'association,
- l'entrée gratuite aux expositions de l'Été photographique,
- les actualités du centre d'art en avant-première,
- des visites en présence des artistes.

Pour un don de 251 à 750 € :

- tous les précédents avantages,
- un tarif spécial pour les ateliers et stages animés par des photographes et des artistes,
- des éditions d'artistes, sacs à l'effigie du centre, cartes postales et affiches collector.

Pour un don de 751 à 1500 € :

- tous les précédents avantages,
- de participer à des conférences et voyages en région, dans des lieux partenaires,
- la possibilité d'organiser des événements dans son jardin ou ses espaces intérieurs, en dehors des expositions.

Pour un don supérieur à 1500 € :

- tous les précédents avantages,
- co-construction d'événements conçus en partenariat,
- des ateliers pédagogiques pour les mécènes, le personnel de leur entreprise ou leurs enfants,
- la présence de logos sur les supports de communication,
- l'élaboration d'une convention de partenariat.

Contactez-nous afin de découvrir tous les avantages de notre *Club des mécènes* !

05 62 68 83 72

contact@centre-photo-lectoure.fr

Ou complétez et renvoyez le bulletin ci-dessous, **accompagné de votre don** à l'ordre d'Arrêt sur images à : Centre d'art et de photographie de Lectoure – Maison de Saint-Louis – 8 cours Gambetta, 32700 Lectoure.

Ou par virement à « Arrêt sur images »

IBAN : FR76 1690 6001 4001 4979 3214 147

BIC : AGRIFRPP869

Caisse régionale de Crédit Agricole

11 boulevard du Président Kennedy, 65000 Tarbes

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nature du don : numéraire, en nature, en compétences

Montant du don :

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir un reçu.

Le _____, à _____

Signature



*** Pour les particuliers : réduction d'impôt de 66%** du montant de votre don dans la limite de 20 % du revenu imposable et contreparties en prestation à hauteur de 25 %.

Exemple 1 :

Montant de la cotisation = 20 euros.

Réduction d'impôt 66 % = 13,2 euros.

Contreparties en prestation, maximum 25 % = 5 euros.

Total avantage fiscal + contreparties = 18,2 euros.

Coût net réel de votre cotisation = 1,8 euros.

Exemple 2 :

Montant de votre don = 500 euros.

Réduction d'impôt 66 % = 330 euros.

Contreparties en prestation, maximum 25 % = 125 euros.

Total avantage fiscal + contreparties = 455 euros.

Coût net réel de votre cotisation = 45 euros.

*** Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60%** du montant de votre don au titre de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de votre entreprise avec possibilité de reporter l'excédent – si dépassement du seuil – sur les cinq exercices suivants et contreparties en prestation à hauteur de 25 %.

Exemple 1 :

Montant de votre don = 500 euros.

Réduction d'impôt 60 % = 300 euros.

Contreparties en prestation, maximum 25 % = 125 euros.

Total avantage fiscal + contreparties = 425 euros.

Coût net réel de votre cotisation = 75 euros.

Exemple 1 :

Montant de votre don = 1 500 euros.

Réduction d'impôt 60 % = 900 euros.

Contreparties en prestation, maximum 25 % = 375 euros.

Total avantage fiscal + contreparties = 1 275 euros.

Coût net réel de votre cotisation = 225 euros.